

Assemblée générale

Procès-verbal

Vendredi, 20 septembre 2023 (13:30 – 15:15 CET)

Copa Cogeca, Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation de la Présidente.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (27.01.23) : adopté

Green Deal européen en relation avec la politique commune de la pêche et les marchés

- **Discours d'introduction par Delilah Al Khudhairy, Directrice, MARE A**

Delilah Al Khudhairy (DG MARE) a présenté et donné des mises à jour sur le dossier de la pêche et de l'aquaculture en se concentrant sur le Plan d'action pour le milieu marin et l'Initiative sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Tout d'abord, Mme Al Khudhairy a souligné que le Plan d'action pour le milieu marin vise à accompagner le secteur de la pêche dans la réalisation des engagements de la Stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030 en proposant des actions concrètes pour permettre à la Politique commune de la pêche de contribuer efficacement à la réalisation de ces engagements. Elle a ajouté qu'il tente d'aligner les politiques environnementales et le secteur de la pêche et d'améliorer la coopération entre les parties prenantes concernées. Elle a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une proposition juridique, mais que ce plan ouvre la voie au dialogue pour la mise en œuvre de la Stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030. Deuxièmement, en ce qui concerne l'Initiative sur la transition énergétique, elle a rappelé que le Partenariat pour la transition énergétique a été lancé juste avant l'été. Elle a expliqué que l'objectif de l'Initiative est d'aider à transformer le secteur en un secteur plus résilient et plus durable d'ici 2050. Elle a ajouté que, d'une part, l'initiative propose de s'appuyer sur les technologies existantes (efficacité énergétique) à court terme et, d'autre part, à moyen/long terme, de passer à des carburants alternatifs/propres. Cela définit une perspective pour le secteur, tout en reconnaissant qu'il existe des défis et des obstacles, ainsi que la question du financement. Elle a souligné que l'élément important de l'Initiative est la mise en œuvre du Partenariat pour la transition énergétique qui élabore une feuille de route pour la fin de l'année prochaine afin de définir les voies et les orientations qui permettront la transition énergétique du secteur d'ici à 2050.

Mme Al Khudhairy a donné des informations sur la Stratégie « de la ferme à la table » et ses objectifs. Tout d'abord, elle a mentionné la nécessité de garantir une production alimentaire durable tout au long de la chaîne de valeur et de promouvoir une consommation durable. Elle a ajouté, à cet égard,



que la consommation durable signifie également mieux informer les consommateurs afin qu'ils puissent adopter des régimes alimentaires plus durables et plus sains. Deuxièmement, elle a mentionné la nécessité de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires. Troisièmement, elle a souligné l'importance de la sécurité alimentaire. En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, elle a expliqué que la réduction des déchets alimentaires aiderait le secteur à progresser vers la neutralité climatique. Elle a cité une étude qui a conclu que la réduction des déchets alimentaires est l'une des solutions les plus efficaces pour lutter contre le changement climatique. Elle a ajouté que le gaspillage alimentaire dans l'UE représente 59 millions de tonnes et qu'en termes d'émissions de GES, il représente 16 % du total des GES dans le système alimentaire de l'UE. Elle a souligné que la Commission a adopté une proposition législative dans le contexte de la Directive-cadre sur les déchets qui prévoit des objectifs juridiquement contraignants en matière de déchets à atteindre par les États membres d'ici 2030. Elle a ajouté que ces objectifs sont également fixés pour que l'UE contribue aux Objectifs de développement durable 12.3 sur les déchets alimentaires. Les objectifs proposés visent donc à réduire les déchets alimentaires de 10 % dans les secteurs de la transformation et de la fabrication et de 30 % dans les secteurs de la vente au détail et de la consommation. La base de référence provient d'une campagne menée pour surveiller le gaspillage alimentaire dans l'UE en 2020. Elle a ajouté qu'il y aurait une révision d'ici la fin de l'année 2027 afin d'examiner les progrès accomplis.

Mme Al Khudhairy a évoqué l'initiative « Système alimentaire durable » en remerciant le MAC pour ses conseils en la matière. Elle a expliqué qu'il était important de comprendre que l'objectif de la législation serait d'avoir une compréhension commune de la durabilité par tous les acteurs du système alimentaire. Elle a ajouté qu'il s'agissait d'identifier des principes et des objectifs généraux susceptibles de sous-tendre les futures politiques alimentaires dans l'ensemble du système alimentaire (production - distribution - consommation). Elle a également expliqué que l'analyse d'impact accompagnant la proposition se penche également sur des questions telles que la disponibilité, la stabilité, la sécurité et les prix des denrées alimentaires, y compris l'impact des pays tiers et la compétitivité de la production alimentaire de l'UE. Elle a conclu que le travail est en cours, mais qu'aucun calendrier précis n'a été fixé pour l'instant.

Mme Al Khudhairy a abordé les Lignes directrices pour une aquaculture durable et compétitive qui définissent une vision pour le secteur afin qu'il devienne plus compétitif et résilient. Ces lignes directrices comprennent des recommandations et des propositions concrètes sur lesquelles la Commission travaille en permanence avec les parties prenantes en vue de leur mise en œuvre. Elle a ajouté que les Conseils Consultatifs sont importants dans le contexte de la mise en œuvre de ces Lignes directrices. Elle a également évoqué le Plan d'action pour la production biologique qui vise à accroître la production de l'aquaculture biologique.

Mme Al Khudhairy a évoqué la Législation sur le bien-être des animaux. Elle a expliqué que le bien-être des animaux est un aspect important de la Stratégie « de la ferme à la table » dans le contexte d'un Système alimentaire durable, afin de garantir le bien-être des animaux aux consommateurs et aux producteurs aquacoles. Elle a ajouté que les conditions de bien-être sont importantes pour prévenir les maladies et garantir la qualité des produits. Elle a souligné que les Lignes directrices pour une aquaculture durable et compétitive comprennent déjà des actions axées sur le bien-être animal,



mais que la Commission travaille également à la mise en place d'un Centre de référence européen pour le bien-être animal afin d'accompagner et de compléter les législations sur le bien-être animal. Elle a ajouté que la DG MARE travaillera avec la DG SANTE sur cette question. Elle a conclu en disant qu'elle ne pouvait pas encore annoncer un calendrier précis.

Mme Al Khudhairy a mentionné l'Initiative sur les algues (adoptée fin 2022) qui vise à promouvoir les algues en tant que source alternative de protéines, tout en tenant compte de toutes leurs caractéristiques non alimentaires. Elle a expliqué que l'objectif est de créer un secteur fort par le biais d'un certain nombre d'actions axées sur le développement de ce secteur afin de le rendre compétitif en étroite coopération avec toutes les parties prenantes concernées. Elle a ajouté que le secteur des algues est un secteur très attractif dans le contexte du Green Deal européen (décarbonisation - pollution zéro - biodiversité - alimentation durable) parce qu'il « coche toutes les cases ». Elle a également expliqué qu'il présentait des avantages par rapport à la production terrestre, car il ne nécessite pas d'engrais, de terres ou d'eau douce et peut produire des aliments hautement nutritifs et à faible teneur en carbone. Elle a ajouté que ce secteur pouvait rendre des services aux écosystèmes marins en réduisant l'eutrophisation, par exemple. Néanmoins, le secteur européen en est encore à ses balbutiements et la majeure partie de la production mondiale est dominée par l'Asie. Elle a conclu qu'il s'agit d'une opportunité car la demande est très élevée et qu'il y a un marché à pourvoir. La Commission met également en place des mécanismes pour aider le secteur, comme la plateforme EU4Algae pour les parties prenantes, afin de développer l'aspect commercial du secteur.

Mme Al Khudhairy a parlé des informations relatives à la durabilité en remerciant le MAC pour ses différents conseils en la matière. Elle a expliqué que l'un des principaux objectifs de la Stratégie « de la ferme à la table » est de renforcer la transparence et la traçabilité afin de permettre aux consommateurs de prendre des décisions plus éclairées. Elle a ajouté que cette stratégie avait un rôle important à jouer pour convaincre les consommateurs d'améliorer et d'augmenter leur consommation. Elle a ajouté que la Commission a adopté une proposition de Directive sur les déclarations écologiques qui s'applique à la fois aux produits alimentaires et aux produits non alimentaires. L'objectif de cette Directive est de mettre en place des conditions de concurrence équitables au sein de l'UE et de communiquer aux consommateurs les avantages environnementaux des produits. Elle a expliqué que la multiplicité des étiquettes dans l'UE est source de confusion pour les consommateurs. La Directive vise à protéger les consommateurs contre l'« écoblanchiment » en les aidant à prendre des décisions en connaissance de cause sur la base de déclarations fondées et d'étiquettes qui sont vérifiées et bien communiquées. La Directive proposera des critères très clairs pour que les entreprises puissent justifier leurs déclarations écologiques et leurs étiquettes environnementales. Elle a donné l'exemple des produits de la pêche : l'acteur économique qui fait une déclaration écologique explicite concernant les produits de la pêche aurait l'obligation de fournir avec diligence les preuves de la durabilité du stock de poissons ciblé. Elle a ajouté que les exigences de la proposition impliquent que tous les systèmes d'étiquetage environnemental doivent être fiables, transparents, vérifiés de manière indépendante et régulièrement réexaminés.

Mme Al Khudhairy a expliqué que la Commission travaille également à la révision des normes de commercialisation en relation avec un pilier de durabilité dans le cadre de l'Initiative pour un système alimentaire durable. Elle a ajouté que la Commission travaille avec le CSTEP sur des méthodes



permettant d'examiner le classement des produits de la pêche, y compris la durabilité du stock ciblé, l'impact de l'activité de pêche sur les fonds marins et sur les espèces sensibles. Elle a souligné que des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne les deux premiers indicateurs, mais qu'il reste des défis à relever en ce qui concerne les espèces sensibles.

Mme Al Khudhairy a ensuite conclu sur deux éléments : le Règlement de contrôle des pêches de l'UE et la sécurité alimentaire. En ce qui concerne le Règlement de contrôle des pêches de l'UE, elle a expliqué qu'un accord a été conclu et qu'il apportera des changements tels que : la modernisation, la numérisation, la surveillance électronique à distance et la vidéosurveillance pour ceux qui présentent un risque élevé de non-respect de l'obligation de débarquement. Elle a ajouté que l'un des éléments importants est la traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture grâce à l'amélioration du certificat de capture. Ces nouvelles règles s'appliqueront aux importations et seront étendues aux produits transformés à partir de 2029. Cela signifie que les produits transformés qui seront mis sur le marché de l'UE disposeront du même niveau d'informations de traçabilité que les produits frais, y compris la gouvernance, la zone de pêche et le navire de capture. Elle a souligné que la Commission continuerait de veiller à ce que les conditions de concurrence soient les mêmes à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, en travaillant en étroite collaboration avec les opérateurs de l'UE pour garantir leur compétitivité par rapport aux opérateurs extérieurs. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, elle a souligné que le sujet a été mis à l'ordre du jour en raison de l'invasion de l'Ukraine. Elle a également expliqué que la Commission avait publié au début de l'année une analyse des facteurs externes affectant la sécurité alimentaire. Elle a ajouté que l'objectif de cette analyse est de fournir un canevas à utiliser pour toute politique future comme référence lors de la conception.

Mme Al Khudhairy a expliqué que la DG MARE travaille également avec la DG AGRI et la DG SANTE sur la mise en œuvre des mesures d'urgence pour l'approvisionnement et la sécurité alimentaires. Ils travaillent avec l'administration publique et les parties prenantes dans plusieurs groupes du Mécanisme de préparation et de réponse aux crises de sécurité alimentaire (EFSCM). L'idée est d'améliorer la préparation et la réponse aux crises dans la chaîne d'approvisionnement pour faire face aux chocs futurs connus et inconnus. Elle a expliqué que l'un des premiers résultats de l'EFSCM est le tableau de bord en ligne sur la sécurité alimentaire (lancé à la fin de l'année dernière). Elle a ajouté que ce tableau de bord permettra de fournir des informations en temps utile sur les perturbations du marché alimentaire. Elle a également expliqué que l'EFSCM a également approuvé deux recommandations : (1) la communication des prix et (2) la diversité de l'offre. Pour alimenter les discussions sur les travaux de l'EFSCM, la Commission a également lancé une étude sur les vulnérabilités et les risques tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE et de toutes les infrastructures critiques, qui sera publiée prochainement.

Mme Al Khudhairy a également souligné que beaucoup de choses sont en cours et que le Programme de travail du MAC qui sera adopté aborde ces questions et d'autres encore. Elle a ajouté que la coopération avec le MAC est très importante, notamment en ce qui concerne la confiance qui permet le dialogue avec les parties prenantes. Elle a conclu en appréciant l'excellente coopération avec le MAC tout au long des années et a exprimé le souhait de continuer ainsi à l'avenir.

- **Échange de points de vue**



La Présidente a remercié Mme Al Khudhairy pour son intervention et a donné la parole aux membres.

Guus Pastoor (Visfederatie) a remercié Mme Al Khudhairy et a expliqué qu'il y a beaucoup de bonnes initiatives en Europe pour le moment et peut-être un peu trop de choses à gérer en même temps. M. Pastoor explique que ce que le secteur veut, c'est fournir aux consommateurs les bons produits et les aider à faire la transition vers d'autres protéines mais, en fin de compte, cela dépend de la disponibilité des produits : s'il n'y a pas de produit, il n'y a pas de marché, et il ne sera pas possible pour les consommateurs de manger plus de poisson. Il a ajouté qu'il est difficile de motiver les gens à manger plus de poisson, surtout dans cette conjoncture économique qui montre à quel point ce secteur est vulnérable. En écoutant les politiques présentées, il s'est demandé si les définitions des secteurs et de la production étaient les bonnes. Il a ajouté que, pour lui, la production comprend la production primaire et la production secondaire, car les deux sont nécessaires pour fournir des produits aux consommateurs. Il a souligné qu'il ne voyait pas de liens dans les politiques entre les différentes parties de la chaîne de valeur et a indiqué que le pouvoir de marché des détaillants pouvait être utilisé pour aider le secteur à atteindre ces objectifs. Il regrette que cela ne soit pas reflété dans les plans. Il s'est prononcé en faveur d'une vision plus large et d'une plus grande cohérence pour atteindre la sécurité alimentaire. À titre d'exemple, il a expliqué que la présentation de la nouvelle proposition de la Commission sur les Contingents Tarifaires Autonomes montre qu'il n'y a pas d'approche intégrée et que la chaîne de valeur n'est pas considérée dans son ensemble.

Delilah Al Khudhairy (DG MARE) a répondu qu'elle était d'accord sur le fait que les Contingents Tarifaires Autonomes nécessitaient une approche intégrée. Elle a ajouté que la proposition sera prolongée de quelques années et qu'une étude d'impact sera réalisée afin d'examiner les différentes dimensions d'une manière intégrée. Elle a souligné que tout devrait être fait de manière intégrée en prenant l'exemple des crises telles que la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Elle a mentionné les études menées sur les crises et la préparation en faisant valoir qu'elles sont menées de manière holistique. Elle partage l'avis de M. Pastoor selon lequel, lorsque nous parlons d'un système alimentaire résilient, une approche plus large et interconnectée est nécessaire.

Bruno Guillaumie (EMPA) a également remercié Mme Al Khudhairy pour son intervention. M. Guillaumie a souligné l'incohérence des différentes interventions de la Commission. Il a mis l'accent sur le fait que dans son intervention, la Directrice parle des lignes directrices sur l'aquaculture pour améliorer la compétitivité de l'aquaculture de l'UE, bien qu'elle soit déjà bonne. Il a ajouté que dans son discours sur l'état de l'Union, la Présidente Ursula von der Leyen a appelé à la reconnaissance des avantages de l'aquaculture pour l'écosystème, mais que rien n'a été mentionné quant à sa contribution à la sécurité alimentaire. Il a également expliqué que l'aquaculture était absente de la Planification de l'espace maritime. Il a affirmé qu'il y avait une incohérence dans ces discours et qu'en fin de compte, rien n'était fait. Il a expliqué que les seuls qui ont osé fournir des indicateurs quantitatifs sur l'aquaculture sont la DG RTD dans le cadre de la Mission Océan de l'UE (objectif 13) : +20% de la production de crustacés d'ici 2025 et +70% en 2050, et nous en sommes encore loin. Il a indiqué que personne ne se penche sur cette question et que personne ne demande l'avis des producteurs aquacoles. Il a reconnu qu'il y a quelques améliorations dans les discussions parce que



nous parlons maintenant d'aquaculture alors que ce n'était pas le cas auparavant, mais que rien n'est entrepris.

Delilah Al Khudhairy (DG MARE) a répondu que la Commission étudie les chiffres et publie un rapport semestriel sur l'aquaculture avec des statistiques et des variations entre les produits consommés dans les États membres. Elle ajoute que nous devons travailler ensemble pour voir comment améliorer la consommation des produits de l'aquaculture. Elle a également expliqué que si l'on examine les variations entre les États membres dans le rapport semestriel, on constate que seul le Portugal consomme autant de produits non halieutiques que de produits halieutiques. Elle a affirmé que les statistiques et les données sont très importantes pour améliorer la situation.

Frangiskos Nikolian (DG MARE) Frangiskos Nikolian (DG MARE) a ajouté que la DG MARE accordait beaucoup d'importance à l'aquaculture en donnant l'exemple du budget alloué à l'aquaculture (environ 1 milliard d'euros) dans la période de programmation du FEAMP.

Delilah Al Khudhairy (DG MARE) a également ajouté que l'aquaculture se heurtait à des difficultés telles que l'espace, la charge administrative, entre autres, ce qui explique l'importance de la Planification de l'espace maritime et des Plans pluriannuels pour l'aquaculture. Mme Al Khudhairy a expliqué que des lignes directrices ont été préparées pour surmonter ces défis et qu'un atelier aura lieu pendant trois jours en octobre pour discuter de ces documents de référence. En outre, le Forum Bleu a été créé à cet égard pour rassembler toutes les parties prenantes en mettant l'accent sur l'aménagement du territoire et l'aquaculture. Elle a conclu que l'objectif était d'inverser la tendance à la réduction de la production et des activités aquacoles et de disposer d'indicateurs permettant de suivre le secteur sur une base annuelle afin de pouvoir agir rapidement.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné que toutes les discussions devraient s'inscrire dans le contexte du droit des consommateurs à une alimentation saine, durable et abordable. Les données montrent que la consommation diminue à un rythme alarmant. En Espagne, au cours des dix dernières années, pour tous les types de pêche et d'aquaculture, la consommation a diminué de 8 kg, soit une baisse de 30 %. Les consommateurs européens ne consomment pas les produits de la pêche et de l'aquaculture au niveau recommandé par les recommandations en matière d'alimentation saine. Mme Álvarez a indiqué que plusieurs facteurs socioculturels entraînent en jeu, tels que l'éducation nutritionnelle, une politique fiscale qui ne favorise pas les régimes alimentaires sains et la perte de compétences dans le choix et la préparation de repas non préparés.

Delilah Al Khudhairy (DG MARE) a approuvé les propos de Mme Álvarez Blanco et a expliqué qu'une discussion sur le lancement d'une étude complète sur les habitudes de consommation des consommateurs à travers l'UE était en cours. Mme Al Khudhairy a ajouté qu'une part importante du processus d'encouragement des consommateurs est liée à l'information qui leur est fournie, en particulier sur la durabilité, la qualité, entre autres facteurs. Elle a également indiqué que les campagnes d'information constituent un outil important pour encourager les consommateurs, en donnant l'exemple de la campagne sur l'aquaculture qui aura lieu l'année prochaine.



John Lynch (ISEFPO) a également remercié Mme Al Khudhairy et a mentionné les différentes exigences pour la flotte de pêche de l'UE qui seront mises en place dans le cadre de la révision du Contrôle des pêches de l'UE. M. Lynch a demandé à la Directrice comment il serait possible de s'assurer que les produits importés répondent aux mêmes normes que les produits de l'UE.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a répondu à la question pour Mme Al Khudhairy en expliquant qu'il existe différents moyens de garantir des conditions équitables entre les produits de l'UE et les produits importés, tels que le certificat de capture et les protocoles de développement durable dans les accords de libre-échange et les Accords de partenariat pour une pêche durable. M. Nikolian a ajouté qu'il n'était pas possible d'interdire les importations de produits, car elles sont importantes pour la sécurité alimentaire.

Jennifer Reeves (MSC) a demandé plus de clarté sur le calendrier de l'Initiative pour un système alimentaire durable, y compris pour l'évaluation d'impact, en faisant valoir que l'on espérait qu'elle soit présentée plus tôt, puisqu'elle fournit des définitions et des principes pour d'autres législations.

Delilah Al Khudhairy (DG MARE) a répété qu'il n'y avait pas encore d'information sur le calendrier.

La Présidente a remercié Mme Al Khudhairy et M. Nikolian pour leurs interventions.

Programme de travail de l'année 8 (2023-2024)

- **Présentation des priorités et des résultats attendus par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général a présenté le projet de Programme de travail de l'année 8, qui débutera le 1er octobre 2023. Le Secrétaire général a rappelé que le projet a été préparé par le Comité Exécutif lors de la réunion du 3 juillet 2023 et qu'il a été soumis à la DG MARE le 20 juillet 2023. Il a ajouté que les membres de l'Assemblée Générale seraient invités à approuver le projet lors de la présente réunion. Il a ensuite présenté brièvement le Programme en commençant par l'introduction et les priorités : Cadre du système alimentaire durable, Accords commerciaux et instruments de politique commerciale, Pêche INN et gouvernance mondiale, EUMOFA, obligation de débarquement, CSTEP, Réglementation du contrôle des pêches, et PEFCR. Il a ajouté qu'il s'agissait de la poursuite des travaux de l'année en cours. Il a mentionné une section sur la répartition des compétences entre les trois groupes de travail. Il a ensuite présenté les recommandations prévues pour l'année 8, qui représentent les engagements de la DG MARE concernant les avis qui seront adoptés. Il a expliqué que, dans le cadre de l'approche forfaitaire des finances, le financement ne sera fourni par la Commission que si 50% des engagements sont remplis (recommandations et réunions organisées).

Les recommandations prévues sont les suivantes :

1. Justification et communication des déclarations environnementales explicites (proposition législative)
2. Programme de travail de l'EUMOFA, y compris suggestions de sujets d'analyse et de discussions



3. Analyse des aspects liés au marché du nouveau Règlement sur le contrôle de la pêche
4. Proposition législative sur le Cadre pour un système alimentaire durable
5. Rapport économique annuel 2024 sur la Flotte de pêche de l'UE (CSTEP)
6. Rapport annuel sur la mise en œuvre en 2023 de l'obligation de débarquement (en particulier les nouveaux développements par rapport aux avis précédents)
7. Transition énergétique (augmentation des coûts des intrants opérationnels)
8. Plan d'action pour le milieu marin
9. Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)
10. Développement de critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture (CSTEP)
11. Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni (Border Target Operating Model)
12. Rapport économique 2023 sur l'Industrie de transformation du poisson (CSTEP)
13. Intégration des considérations de durabilité dans le cadre des Quotas Tarifaires Additionnels (QTA)
14. Règles relatives à la catégorie d'empreinte environnementale des produits (PEFCR) pour les produits de la pêche marine non transformés

En ce qui concerne les réunions, le Secrétaire général a expliqué qu'il s'agirait du même processus que l'année précédente, à l'exception d'un nouveau groupe de réunions en novembre 2023 qui se dérouleront en ligne. Il a rappelé que les réunions sont soit entièrement en personne à Bruxelles, soit entièrement en ligne.

Le Secrétaire général a conclu en disant que la DG MARE avait déjà fourni un retour d'information informel et que l'accord formel n'avait pas encore été obtenu. Il a ensuite demandé l'approbation formelle de l'Assemblée Générale.

Pierre Commère (ADEPALE) a indiqué qu'étant donné le calendrier annoncé par la Commission pour le point 13 sur l'intégration des considérations de durabilité dans le cadre des Quotas tarifaires autonomes (QTA), le temps nécessaire pour fournir un avis serait très réduit. Il a suggéré de supprimer ce point et de l'inclure dans la période 2024-2025.

La Présidente a exprimé son accord avec M. Commère.

Le Secrétaire général a expliqué que la DG MARE a confirmé que certains travaux sur le sujet seraient réalisés en 2024 et que la Commission souhaitait que le MAC réagisse dès 2024. Il a ajouté que si les membres pensent que ce n'est pas réaliste, cela peut être reporté.

Anne-France Mattlet (Europêche) a demandé quel était le calendrier de l'engagement concernant l'élaboration de critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le Secrétaire général a répondu que le CSTEP se réunirait à la fin de l'année 2023 pour travailler sur le sujet et publierait des rapports. L'objectif serait donc de réagir à ces rapports.



- **Présentation du budget par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général a indiqué que le budget a été préparé par le Comité Exécutif et soumis à la DG MARE, mais qu'une réaction formelle des services de la Commission était attendue. Le Secrétaire général a expliqué que la section des recettes a été préparée en partant de l'hypothèse que les contributions financières des États membres seraient les mêmes que celles de l'année 7, c'est-à-dire 3 000 euros par État membre plus 6 000 euros de l'Espagne. Il est également supposé que les contributions des membres seront les mêmes, tandis que la contribution de la Commission sera la même plus 2% pour refléter l'inflation. Le total général du budget s'élèverait à 367 188,90 €.

Le Secrétaire général a présenté les dépenses de personnel et a rappelé que le Comité Exécutif a approuvé une modification du fonctionnement du Secrétariat, ce qui signifie qu'il y aura un contrat de travail direct pour le poste de Secrétaire général, tandis que les deux postes de soutien financier et administratif seront externalisés par le biais d'un appel d'offres. Le coût total du personnel s'élèverait à 153 056 €.

En ce qui concerne la participation aux réunions, le Secrétaire général a expliqué qu'il y avait eu une augmentation par rapport à l'année opérationnelle précédente. La Commission européenne a adopté de nouvelles lignes directrices financières pour les Conseils Consultatifs et celles-ci suggèrent des montants plus élevés qu'auparavant pour les indemnités de séjour et d'hébergement. Le Comité Exécutif avait préparé de nouvelles lignes directrices pour le remboursement des dépenses et des indemnités, qui devraient être approuvées plus tard dans la journée, ce qui signifie qu'il y aura des taux plus élevés pour l'année 8. Un montant supplémentaire a été alloué à la participation aux réunions des Conseils inter-consultatifs, étant donné que la Commission ne fournira plus de remboursements individuels pour la participation à ces réunions, ce qui signifie que le montant devrait être couvert par le budget des Conseils Consultatifs. Par conséquent, 70 324 € ont été alloués pour la participation des membres aux réunions. En outre, 7 300 € ont été alloués aux déplacements effectués par le Secrétariat.

En ce qui concerne la préparation des réunions, le Secrétaire général a présenté les coûts de location des salles et du matériel, ajoutant que l'objectif était de louer des salles à un prix modéré. 16 320 € ont été alloués à la location de salles et 24 400 € ont été alloués aux autres dépenses liées aux réunions. Il a également expliqué les montants alloués à la diffusion, à savoir le site web, les courriers électroniques et les envois postaux, entre autres. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, il était prévu de transférer le siège officiel de l'association dans un espace de travail partagé, ce qui signifiait une réduction de la somme allouée à la location d'un espace de bureau : 2 000 €. Des montants ont été alloués pour l'équipement supplémentaire, le téléphone, les fournitures et les comptes bancaires.

Le Secrétaire général a expliqué que les coûts prévus pour l'interprétation et la traduction étaient les mêmes que pour l'année 7, soit un total de 76 000 €. En ce qui concerne les autres contrats, les coûts couvrent l'audit financier externe, le comptable externe et l'agence de paie, pour un total de 9 319,40 €.



La Présidente a souligné que le principal changement concernait le fonctionnement du Secrétariat, puisque le poste de Secrétaire général serait recruté par le biais d'un contrat de travail direct, tandis que les fonctions d'appui administratif et financier continueraient d'être externalisées. Ces changements auront également un impact sur la location des bureaux. La Présidente a expliqué que, comme c'était la première fois que l'ASBL MAC engageait un employé, elle pouvait prétendre à une réduction d'impôt de la part des autorités belges. Il est donc important d'avoir un siège officiel distinct de celui du prestataire de services afin d'éviter toute apparence d'irrégularité dans la réduction d'impôt.

Roberto Carlos Alonso (ANFACO-CECOPECA) a demandé s'il existait des réserves financières, ce qui serait particulièrement pertinent en cas d'écart potentiels par rapport au budget. M. Alonso, rappelant une décision antérieure du Comité Exécutif de ne tenir que des réunions en personne ou en ligne, a interrogé le Secrétaire général sur le coût de l'organisation de réunions hybrides.

Le Secrétaire général a expliqué, en ce qui concerne la réserve financière, que les recettes provenaient des cotisations des membres, des contributions financières des États membres et de la subvention opérationnelle de la Commission. Au cours des années opérationnelles précédentes, il restait toujours un petit montant provenant des contributions des États membres. En vertu de l'ancienne réglementation financière, la Commission demandait la restitution de la subvention non dépensée, mais, en raison du mode de calcul des dépenses, il restait un petit montant pour le Conseil Consultatif. Dans le cadre de la nouvelle approche forfaitaire, la Commission ne demande plus la restitution des fonds non dépensés. Il existe donc une petite réserve financière disponible, qui peut être utilisée en cas de dépenses imprévues ou de nouvelles activités, mais il n'est pas en mesure d'en fournir le montant exact.

En ce qui concerne l'organisation de réunions hybrides, le Secrétaire général a rappelé qu'avant la décision susmentionnée du Comité Exécutif, les coûts des réunions en personne, hybrides et en ligne avaient été calculés, mais qu'il n'était pas en mesure de fournir les calculs exacts à ce moment-là. En principe, les réunions hybrides sont moins coûteuses que les réunions en personne, mais plus coûteuses que les réunions en ligne. En outre, les réunions hybrides nécessitent des dépenses importantes en matière d'informatique et d'audiovisuel. De plus, pour les réunions hybrides, il peut être très difficile de prévoir les coûts en termes de location du lieu de réunion, de repas et de remboursements, étant donné que le nombre exact de représentants assistant à la réunion en personne n'est pas encore connu.

Roberto Carlos Alonso (ANFACO-CECOPECA) a suggéré, à des fins de transparence, d'inclure chaque année dans les procès-verbaux la réserve financière actuelle.

La Présidente a rejoint M. Alonso en ce qui concerne le relevé de la réserve financière. La Présidente a suggéré d'organiser une discussion, lors de la prochaine réunion, sur les coûts des différents types de réunions, afin qu'une nouvelle décision puisse être prise quant à leur organisation.



Guus Pastoor (Visfederatie) a remercié l'EBCD pour les nombreuses années de services rendus au MAC. M. Pastoor a appelé à une certaine flexibilité dans le budget, au cas où il serait nécessaire d'ajuster le rôle de l'EBCD, qui ne fournit qu'un soutien administratif et financier.

Anne-France Mattlet (Europêche) a exprimé son soutien à l'intervention de M. Pastoor.

La Présidente a indiqué qu'elle avait récemment rencontré la Directrice de l'EBCD et l'a remerciée pour la contribution qu'elle a apportée au MAC. Lors de la réunion, elles ont eu l'occasion de discuter du prochain contrat de services, ainsi que d'une disposition contractuelle permettant des révisions en cas d'ajustements. Cette question sera examinée plus en détail lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif. La Présidente a suggéré de rédiger une lettre de remerciement au nom de l'Assemblée Générale.

Quentin Marchais (ClientEarth) a demandé une clarification sur la discussion suggérée sur l'organisation de réunions en personne par rapport à des réunions hybrides, puisqu'il y a déjà eu une décision du Comité Exécutif d'organiser soit des réunions entièrement en personne, soit des réunions entièrement en ligne, mais pas des réunions hybrides.

La Présidente a précisé que M. Alonso suggérait de réanalyser la décision mentionnée. Par conséquent, lors de la prochaine réunion, il y aura une discussion sur les coûts.

- **Approbation du programme de travail et du budget annuel**

L'Assemblée Générale a approuvé le programme de travail et le budget annuel pour l'année opérationnelle 8 (1er octobre 2023 - 30 septembre 2024).

Programme de travail de l'année 7 (2022-2023)

- **Mise à jour sur les priorités et des résultats attendus par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général a présenté une vue d'ensemble de la mise en œuvre de l'année opérationnelle en cours, ajoutant qu'il préparerait un rapport technique final à la Commission européenne sur la mise en œuvre du programme de travail. Le Secrétaire général a résumé les recommandations prévues et celles qui ont été adoptées :

1. Programme de travail de l'EUMOFA, y compris suggestions de sujets d'analyse
 - Étude de l'EUMOFA sur les débouchés de l'aquaculture (avis du 19 octobre 2022)
 - Programme de travail de l'EUMOFA (demande de différentes études) (avis du 3 février 2023)
 - Étude de l'EUMOFA sur le thon (demande supplémentaire) (avis du 30 mars 2023)
2. Rapport annuel sur la mise en œuvre en 2022 de l'obligation de débarquement
 - Perspective du marché (avis du 30 mars 2023)
3. Invasion russe de l'Ukraine



- Perturbations du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture (avis du 3 février 2023)
- 4. Proposition législative sur la révision du règlement relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires
 - Proposition législative initialement prévue pour le 4ème trimestre 2022 - reportée
 - Hors du programme de travail de la DG SANTE pour 2023 - le calendrier de révision est inconnu
- 5. Rapport économique annuel 2023 sur la flotte de pêche de l'UE
 - Calendrier, collecte de données, termes de référence (avis du 3 février 2023)
- 6. Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)
 - Contrôles harmonisés des importations (avis du 21 avril 2023)
- 7. Stratégie « de la ferme à la table »
 - Cadre pour un système alimentaire durable (avis du 13 décembre 2022)
- 8. Rapport économique 2022 sur le secteur aquacole de l'UE
 - Inclusion d'indicateurs de durabilité économique (avis conjoint avec le CAA du 24 juillet 2023)
- 9. Proposition législative sur la révision du cadre des normes de commercialisation
 - Intégration des mesures et de la communication sur la durabilité environnementale et sociale des produits de la pêche et de l'aquaculture (avis du 13 décembre 2022)

Le Secrétaire général a conclu que, dans l'ensemble, le MAC a atteint ses objectifs en termes d'engagements envers la Commission européenne. Outre les avis susmentionnés, d'autres avis ont été adoptés. D'autres avis devraient être approuvés lors du prochain Comité Exécutif.

- **Mise à jour sur les comptes par Dawlat Bik, Responsable financier**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Responsable financier a fait le point sur les comptes pour la période allant d'octobre 2022 à septembre 2023. Le Responsable financier a expliqué que les dépenses couvrent les frais de personnel, la participation des membres aux réunions, la préparation des réunions, les frais de fonctionnement, l'interprétation et la traduction, ainsi que d'autres contrats. Il a présenté l'utilisation par ligne budgétaire :

- Personnel = 91,7%
- Participation aux réunions = 62,96%
- Information et préparation des réunions = 69,93%
- Frais de fonctionnement = 100,37%
- Interprétation et traduction = 65,18%
- Autres contrats = 61,81%
- Total des dépenses à ce jour = 77,57%, ce qui est conforme à l'expérience des années précédentes.

Le Responsable financier a expliqué que certaines dépenses supplémentaires étaient prévues jusqu'à la fin du mois de septembre 2023 pour l'exercice financier 7. Ces dépenses devraient s'élever à 343



563,64 €, contre un budget de 345 000 €. En ce qui concerne les lignes budgétaires « information et préparation des réunions » et « autres contrats », les dépenses risquent de dépasser les montants initiaux en raison de dépenses extraordinaires, notamment la commande d'une étude scientifique externe. Il a également expliqué qu'en tout état de cause, les recettes étaient supérieures aux prévisions initiales, de sorte qu'il serait possible de compenser tout dépassement de dépenses.

En ce qui concerne les recettes, le Responsable financier a expliqué que les contributions des États membres ont augmenté de l'année 5 (10 000 euros) à l'année 7 (31 000 euros). Les États membres contributeurs sont l'Espagne, l'Allemagne, la Slovénie, l'Irlande, la Croatie, l'Italie, la Finlande, la Pologne et la France. En ce qui concerne les contributions des membres (Comité Exécutif, Groupes de Travail et Assemblée Générale), il a mentionné une augmentation du nombre de membres de l'année 5 (59 membres) à l'année 7 (66 membres), ce qui a résulté en une croissance de 7% des revenus provenant des adhésions.

Statuts

- **Approbation des modifications apportées aux Statuts, conformément au Code des Sociétés et des Associations de Belgique**

Le Secrétaire général a rappelé que, suite à l'introduction du nouveau Code des Sociétés et des Associations, les associations de droit belge doivent procéder à la conversion de leurs Statuts avant le 1er janvier 2023.

L'Assemblée Générale a approuvé la modification des Statuts, préparée par le Comité Exécutif et communiquée avant la réunion.

Questions diverses

Aucune.



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Adrien Simonet	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)	Membre
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation (IFPO)	Membre
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Anne-France Mattlet	Europêche	Membre
Bruno Guillaumie	European Mollusc Producers' Association (EMPA)	Membre
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Dawlat Bik	Market Advisory Council	Secrétariat
Delilah Al Khudhairy	Commission européenne	Expert
Eduardo Míguez López	Puerto de Celeiro	Membre
Frangiscos Nikolian	Commission européenne	Expert
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Guus Pastoor	Visfederatie / EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Jaroslaw Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre
José Basílio Otero	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores	Membre
Juan Manuel Elices López	Espagne	Observateur
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF	Membre
Julien Daudu	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO) / ANOP	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Miguel Lizaso	Commission européenne	Expert
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP) / Eurothon / EuroCommerce (par proxy)	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA	Membre
Sergio López García	OPP Burela	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yannis Pelekanakis	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Yobana Bermúdez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / Conxemar	Membre

